

Colombie

Population née à l'étranger –	
Taille : 1.9 million, 49.9 % femmes	<i>Premiers pays de naissance :</i>
3.7 % de la population	Venezuela (93%), États-Unis (16%), Équateur (12%)

Environ 4 100 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 21 000 à des travailleurs immigrés, temporaires ou saisonniers. Le Venezuela, les États-Unis et la Chine comptaient parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2019.

En 2020, le nombre de primo-demandeurs d'asile a augmenté de 12.2 %, pour s'établir à 12 000 environ. La majorité des demandeurs viennent du Venezuela (12 000), de Cuba (57) et d'Équateur (5). La plus forte hausse par rapport à 2019 concerne les ressortissants du Venezuela (+1 400). Sur les 1 100 décisions prises en 2020, 32.4 % étaient positives.

L'émigration des Colombiens vers les pays de l'OCDE a augmenté de 19 % pour s'établir à 135 000 personnes en 2019. Environ 57 % d'entre elles ont émigré en Espagne, 16 % au Chili et 14 % aux États-Unis.

La pandémie a freiné les migrations vers la Colombie, qui affiche une diminution de sa population immigrée en 2020 pour la première fois depuis la migration à grande échelle provoquée par la crise au Venezuela voisin. Néanmoins, tout au long de 2020 et au début de 2021, des mesures relatives à l'immigration et à l'intégration en Colombie ont continué d'être prises en grande partie en réaction aux flux d'immigration massive de Vénézuéliens. L'une des principales difficultés récurrentes du pays réside dans la mise en place de procédures de régularisation appropriées pour les personnes en situation irrégulière. Au cours des quelques dernières années, la Colombie a engagé plusieurs cycles de renouvellement du permis de séjour spécial (permiso especial de permanencia, PEP), initialement valide deux ans. L'État a par ailleurs agi en faveur de la prévention de l'apatridie en accordant la nationalité colombienne aux enfants nés en Colombie de parents vénézuéliens.

Le ministère du Travail, en collaboration avec Migración Colombia, a mis en place une phase supplémentaire du PEP, appelée « permis spécial de séjour pour la promotion de la

formalisation » (PEPFF). Il permet aux Vénézuéliens en situation irrégulière d'être régularisés par la formalisation du travail et garantit leur droit à la sécurité sociale et à un travail décent. Le PEPFF a été délivré de février 2020 au 30 mai 2021 et environ 20 000 immigrants ont ainsi été régularisés.

Malgré les mesures susmentionnées, on estime que la majorité des Vénézuéliens sur le territoire colombien à la fin de 2020 étaient en situation irrégulière. En vue d'apporter une solution durable au problème, le président colombien a annoncé, début février, la création d'un permis de protection temporaire (TSVP) de 10 ans.

Seront admissibles, les migrants vénézuéliens résidant en Colombie au 31 janvier 2021. Afin de décourager les entrées illégales, les migrants qui arriveront en Colombie par des voies légales dans les deux prochaines années pourront eux aussi demander un permis de protection temporaire. Au total, plus de deux millions de Vénézuéliens devraient bénéficier de la mesure, l'une des plus importantes initiatives de régularisation jamais engagées dans la zone OCDE.

Migración Colombia est responsable de la mise en œuvre de cette initiative, en deux phases. La première, effectuée en ligne, consiste à inscrire tous les ressortissants étrangers dans le Registre unique des migrants vénézuéliens, un mécanisme qui permettra aux pouvoirs publics de caractériser et d'identifier la population vénézuélienne vivant en Colombie afin de mieux cibler les politiques publiques. La seconde phase, en personne, est celle de la délivrance du permis de protection personnelle, un papier de régularisation et d'identification pour les citoyens vénézuéliens bénéficiant de la mesure.

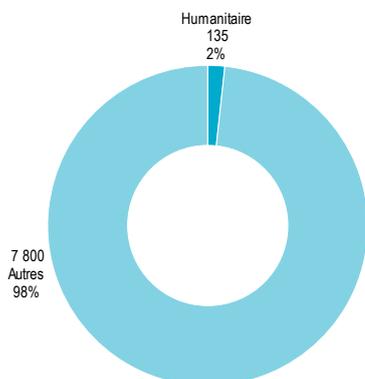
La Colombie a également pris un certain nombre de mesures pour dématérialiser ses services d'immigration et de visas. S'agissant de l'intégration, l'évaluation conjointe des besoins menée par le Groupe interorganisations sur les flux migratoires mixtes montre que les conditions de vie des réfugiés et des migrants ayant l'intention de rester en Colombie se sont sensiblement détériorées à la suite des mesures d'isolement introduites pour lutter contre la propagation du COVID-19

Pour de plus amples informations :

www.migracioncolombia.gov.co

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Colombie

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail

	2019	2019/18
Vacanciers actifs	230	+ 14%
Travailleurs saisonniers
Transferts intra-entreprises	130	- 4%
Autres migrants temporaires de travail	21 000	- 3%

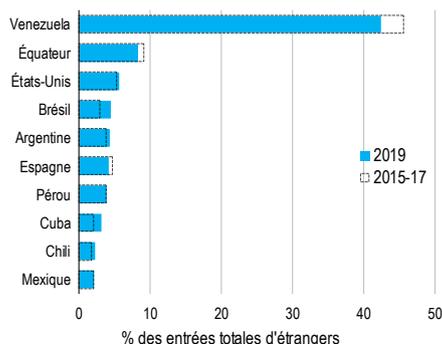
Éducation

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	4 060	- 13%
Stagiaires

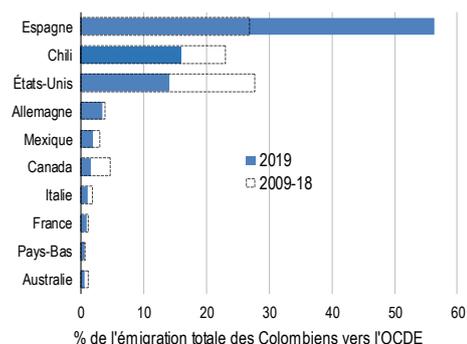
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	11 920	+ 12%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration de Colombiens vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



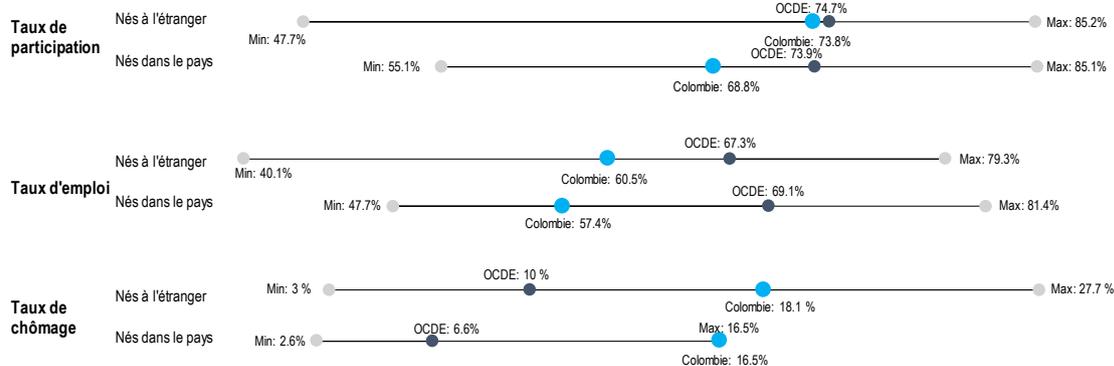
Composantes de la croissance de la population

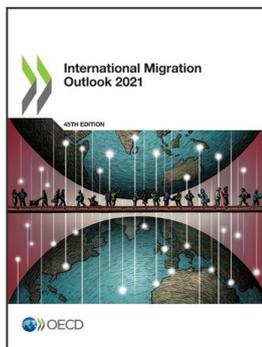
	2019 Pour 1 000 habitants	2019/18 Variation
Total	23.6	+13.1
Accroissement naturel	8.4	-0.2
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	15.1	+13.4

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	6 874	+1.7	+2.5
Sorties (2020)	259	-25.5	+0.1

Situation sur le marché du travail
2020





Extrait de :
International Migration Outlook 2021

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/29f23e9d-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Colombie », dans *International Migration Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/3894985a-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.